



REGLEMENT INTERIEUR "AmericanBreizhCar" Association W293002671

CE REGLEMENT EST APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION !

ARTICLE 1 :

Cette association est une association loi 1901, créée dans le but de rapprocher les propriétaires de voitures américaines, de Bretagne ou d'ailleurs, de créer une communication moderne pour une aide par conseils avisés sur l'achat, l'import, et l'entretien de ces véhicules, ainsi que la création d'un lien d'amitié, l'incitation à des rencontres mensuelles et autres, via la mise en place d'un forum actif convivial sur Internet, la Bretagne en étant dépourvue.

ARTICLE 2 :

Il n'est pas obligatoire de posséder un véhicule motorisé américain de collection pour pouvoir adhérer à l'association, seule la passion de la culture des USA doit nous unir, coutumes, musiques, danses, etc.

ARTICLE 3 :

Il est souhaitable pour tous que chacun apporte ses connaissances et son savoir faire, toute suggestion étant la bienvenue si elle est constructive, rappel : la critique est facile, l'art est difficile.

ARTICLE 4 :

Le club peut passer des commandes groupées, ainsi que négocier des tarifs préférentiels auprès de professionnels, cela étant bien entendu réservé aux membres de l'association.

ARTICLE 5 :

Le club ne pourra pas être tenu responsable des dégradations faites sur les automobiles, matériels ou biens personnels apportés lors de rencontres, festivals ou autres, aussi bien pendant le trajet, le transport, la mise en oeuvre de matériels, que lors de leur utilisation.

ARTICLE 6 :

Tous les membres devront faire le maximum pour développer l'association, étant entendu que chacun est responsable personnel de ses actes, ainsi que des biens lui appartenant.

ARTICLE 7 :

Les membres du comité sont chargés de faire respecter les « règlement et statuts », n'oubliez pas que nous sommes tous des bénévoles, aussi n'hésitez pas à nous aider dans les tâches souvent ingrates.

ARTICLE 8 :

La cotisation est fixée annuellement pour une activité du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 9 :

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser l'adhésion d'une personne, il ne sera nullement tenu de justifier ce refus, l'adhérent sera alors remboursé de sa cotisation.

LES 4 FONDATEURS (la Breizh Team)

Olivier Fauqueux

Franck Ménager

Yvon Le Saoût

Rémy Mingam